



Contact presse :
Dr. Dominique RICHTER
Président
Tél. : 06 80 42 96 76

Communiqué de presse

communiqué

Le 13 novembre 2018

Diabète et permis de conduire : les médecins agréés totalement exclus de la concertation et du dispositif !

Le SMACMAC, Syndicat des Médecins Agréés pour le Contrôle Médical d'Aptitude à la Conduite, prend connaissance d'un projet d'accord entre la Fédération Française des Diabétiques, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Intérieur et la Délégation à la Sécurité Routière, sans qu'il n'ait été à aucun moment consulté ou interrogé pendant la concertation.

Il ne peut en aucun cas partager une telle orientation, qui laisserait le soin au médecin traitant et/ou au diabétologue, certes compétents, de décider ou non de laisser conduire un usager diabétique. Il rappelle que les médecins agréés sont d'abord formés initialement, puis tous les 5 ans pour évaluer en connaissance de cause les risques liés entre une pathologie et la conduite. Le SMACMAC demande à être reçu au plus vite par les services concernés de l'Etat.